

**CONVOCAATION AUX EXAMENS SEMESTRIELS JANVIER 2021  
ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021 -SESSION 1-**

**Etablissement : FMA  
Filière : Médecine Générale  
Semestre : S11**

**Cher (e) étudiant (e),**

Vous êtes convoqué(e) aux examens du semestre **11** de la filière **Médecine Générale** qui auront lieu du **19 Janvier au 11 Février 2021** à l'Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé

- Bâtiment : Clinique dentaire
- Etage : Rez-de-chaussée
- Zone : 1
- Emplacement : 73

Vous devez vous présenter 30 minutes avant le début des épreuves muni(e) :

- De cette convocation imprimée ;
- D'une pièce d'identité (CIN, Passeport, Carte d'étudiant) ;
- Du matériel autorisé.

Informations de l'étudiant :

- Nom et Prénom : OUBAH Imane
- N° d'inscription : INS-FMA00009733/2020
- CIN/Passeport : P334470

Déroulement des épreuves :

- Les épreuves se dérouleront selon les modalités suivantes :

| Ordre | Module   | Date Examen | Heure début |
|-------|--|-------------|-------------|
| 1     | Systèmes de Gestion de Cabinet et Economie de la Santé | 19/01/2021  | 14h30       |
| 2     | Stage Hospitalier VIII: Médecine Générale II           | 08/02/2021  | 10h00       |
| 3     | Stage Hospitalier IX: Chirurgie Générale II            | 09/02/2021  | 10h00       |
| 4     | Stage Hospitalier VIII/IX: Pédiatrie                   | 10/02/2021  | 10h00       |
| 5     | Stage Hospitalier VIII/IX: Gynécologie Obstétrique     | 11/02/2021  | 10h00       |

**Il est rappelé que :**

- L'accès aux salles d'examens est interdit aux étudiants se présentant après l'ouverture des sujets ;
- Toute personne se présentant sans une pièce d'identité et de sa convocation se verra refuser l'accès à la salle d'examen ;
- Tout document ou matériel non expressément autorisé ne peut être utilisé par les candidats. Le non-respect de cette disposition est passible de traduction devant le conseil disciplinaire de l'UIASS ;
- La possession de téléphone portable et autre moyen de communication ou d'information est formellement interdit pendant l'épreuve. Tout appareil doit être hors de portée des candidats ;
- L'échange du matériel est strictement interdit ;
- Il est conseillé de relire le règlement d'examens.

**Service Evaluations et Examens**